

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 07 JANVIER 2016**

Délibération  
n° 2016.01. 4.B

**Salle de spectacles "  
La Nef " : demandes  
de subventions (CNV  
et SACEM)**

**LE SEPT JANVIER DEUX MILLE SEIZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 décembre 2015**

**Secrétaire de séance** : Jacques PERSYN

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** :

Jacky BOUCHAUD

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JANVIER 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.01. 4.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /  
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : Madame FOSTAN

**SALLE DE SPECTACLES " LA NEF " : DEMANDES DE SUBVENTIONS (CNV ET SACEM)**

Par délibération n° 91 du 7 juin 2012, le conseil communautaire a créé une régie dotée de l'autonomie financière en charge de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef ».

Dans le cadre de son activité de diffusion et d'accompagnement des pratiques artistiques dans le domaine des musiques actuelles, la salle de spectacle « La Nef » promeut la diffusion des œuvres de musiques actuelles en privilégiant des projets locaux et régionaux et des œuvres ayant peu ou pas d'exposition médiatique et nouvelles par la forme et/ou l'esthétique proposée.

Dans le cadre de la politique de soutien aux musiques actuelles, le Centre National de la Variété (CNV) supporte la création et la diffusion artistique par le biais de reversement en subventions aux lieux, d'une partie de leur taxe sur les spectacles de variété.

Ainsi, considérant que les services proposés par la salle de spectacles « La Nef » à ses usagers sont conformes aux objectifs demandés par le CNV, une subvention de 10 000 € est sollicité pour l'année 2016.

Par ailleurs, la Sacem (Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musiques), doit destiner les fonds prévus à l'article L.311.1 du code de la propriété intellectuelle (CPI) à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à la formation d'artiste conformément aux dispositions de l'article L.321-9 du CPI.

C'est dans ce cadre que la Sacem peut apporter une contribution financière au projet de la salle de spectacles « La Nef », pour ces activités de diffusion, de production, et d'accompagnement professionnel des artistes et des projets développés dans le cadre du lieu.

Considérant que les services proposés par la salle de spectacles « La Nef » à ses usagers sont conformes aux objectifs demandés par la SACEM, une subvention de 5000€ est demandé pour l'année 2016

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les demandes de subventions suivantes :

<b>Organismes</b>	<b>Montant</b>
Centre National de la Variété (CNV)	10 000€
Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM)	5 000€

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents à ces demandes de subvention.

**D'IMPUTER** les recettes du budget annexe « La Nef » - article 748.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  12 janvier 2016	<b><u>Affiché le :</u></b>  12 janvier 2016